

Département
HAUTE-MARNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
LANGRES

Commune de Villegusien-le-Lac

Séance du 16 Décembre 2020

Nombres de membres

Afférents : 15
En exercice: 19
Présents : 17

L'an deux mil vingt et le seize Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CARTAGENA Magali, Maire

Date de la convocation

10/12/2020

Date d'affichage

Présents : Mme CARTAGENA Magali, Maire, Mmes : BERCIER Martine, BLAUT Séverine, BRESARD Françoise, DONGOIS Noémie, MENU Cindy, MONTENOT Sabine, SEGUIN Marie-Andrée, SEMELET Marie-Agnès, SIMON-VIREY Armelle, MM : BERNASCONI Eric, CAMUS Jean-Michel, COTHENET Lambert, DEMANGE Joel, GERBET Bruno, MIELLE ERIC, SEMELET Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CUENIN Guy à Mr GERBET Bruno, ROBIN Dominique à Mme SEGUIN Marie-Andrée

Secrétaire de séance: Mr DEMANGE Joel

-
- **2020-110** : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2021
 - **2020-111** : DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET LOTISSEMENT LES PRESLES II
 - **2020-112** : TRAVAUX POUR LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE AVEC LE SDED 52
 - **2020-113** : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE
 - **2020-114** : TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT A VESVRES SOUS PRANGÉY
 - **2020-115** : TRAVAUX SUR LE TOIT DE L'EGLISE A PRANGÉY
 - **2020-116** : TRAVAUX SUR LE TOIT DU FOYER A VILLEGUSIEN
 - **2020-117** : TRAVAUX SUR LA PLACE DE SAINT-MICHEL
 - **2020-118** : CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES POUR L'UTILISATION DES OUTILS DE DEMATERIALISATION

- 2020-110 : TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les tarifs de l'eau et assainissement pour l'année 2021.

Il est proposé une augmentation des tarifs et de supprimer la part assainissement dans les communes ayant un assainissement non collectif.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'appliquer les tarifs suivants :

EAU

Abonnement : 24,00€
De 0 à 120m³ : 1,34€
De 121 à 300m³ : 1,29€
De 301 à 600m³ : 1,02€
Au-delà de 600m³ : 0,75€

ASSAINISSEMENT

Abonnement : 20,00€
A partir du 1^{er} m³ consommé : 0,31€
Retrait de la taxe assainissement pour les communes ayant un assainissement non collectif.

L'ouverture du compteur est gratuite, ensuite il sera demandé 24,00€ si demande de dépose et repose du compteur par l'utilisateur.

à main levée (pour : 18 contre : 1 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/12/2020

- 2020-111 : DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET LOTISSEMENT LES PRESLES II

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un terrain a été acheté à Monsieur et Madame MOCQUARD William pour la création du lotissement les Presles II par l'ancienne municipalité.

L'information n'avait pas été donnée, à ce jour Monsieur et Madame MOCQUARD réclame la somme qui leur est due. N'ayant pas été informé cette somme n'a donc pas été prévue au budget. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la délibération modificative suivante :

Dépense investissement : 3351 : Terrains : 9 168,00€
Recette investissement : 16878 : Subvention du budget général : 9 168,00€
Dépense de fonctionnement : 6015 : Terrains à aménager : 9 168,00€
Recette de fonctionnement : 7133 : Variation de stocks en cours : 9 168,00€

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/12/2020

- 2020-112 : TRAVAUX POUR LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE AVEC LE SDED 52

Madame le Maire rappelle la délibération 2020-089 du 14 octobre 2020, demandant au SDED 52 une étude pour la maîtrise de la demande en énergie dans l'ensemble de la commune nouvelle afin de retirer et remplacer les lampadaires vétustes ou énergivores.

Cette étude a été faite par le SDED 52 et s'élève à 232 950,00€ HT avec un reste à charge à la commune de 83 925,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter l'étude du SDED 52 pour les travaux de maîtrise de la demande en énergie d'un montant de 83 925,00€.
- Autoriser Madame le Maire à signer tout documents relatifs à ces travaux.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/12/2020

- 2020-113 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des subventions peuvent être demandées concernant les travaux pour la maîtrise de la demande en énergie.

Elle rappelle que les travaux sont estimés à 83 925,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Demander des subventions au Conseil Départemental pour les travaux pour la maîtrise de la demande en énergie estimés à 83 925,00€.

- Autoriser Madame le Maire à signer les dossiers de demandes de subventions pour ces travaux.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/12/2020

- 2020-114 : TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT A VESVRES SOUS PRANGEY

Madame le Maire rappelle la délibération 2020-107 du 25 novembre 2020 demandant des subventions pour les travaux sur le réseau d'assainissement à Vesvres sous Prangey.

Un seul devis a été demandé à l'entreprise DUPONT d'un montant de 19 553,30€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter le devis de l'entreprise DUPONT d'un montant de 19 553,30€ HT pour les travaux sur le réseau d'assainissement à Vesvres sous Prangey.

- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ces travaux.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/12/2020

- 2020-115 : TRAVAUX SUR LE TOIT DE L'EGLISE A PRANGEY

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération 2020-069 du 22 juillet 2020 concernant la demande de subventions pour la réfection du toit de l'église de Prangey.

Suite au dépôt du dossier de déclaration préalable, l'architecte des bâtiments de France a émis plusieurs préconisations.

Le montant des travaux est estimé à 63 980,75€ HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de :

- Demander les subventions aux différents services concernant les travaux de réfection du toit de l'église à Prangey.

- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ces dossiers de demandes de subventions.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/12/2020

- 2020-116 : TRAVAUX SUR LE TOIT DU FOYER A VILLEGUSIEN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de refaire le toit du foyer à Villegusien.

Les travaux sont estimés à 61 479,18€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Demande les subventions aux différents services concernant les travaux de réfection du toit du foyer à Villegusien estimés à 61 479,18€ HT.

- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ces dossiers de demandes de subventions.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/12/2020

- 2020-117 : TRAVAUX SUR LA PLACE DE SAINT-MICHEL

Madame MENU Cindy, Maire déléguée de Saint-Michel rappelle les différentes étapes du projet concernant les travaux de la Place de Saint-Michel.

Après un état des lieux et prise de renseignements auprès de divers organismes, il s'avère que le projet n'a pas lieu d'être en l'état, elle demande que ce projet soit abrogé.

Après débat et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Abroger le projet de travaux sur la Place de Saint-Michel estimé à 206345,00€ HT.

à main levée (pour : 12 contre : 0 abstentions : 7)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/12/2020

- 2020-118 : CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES POUR L'UTILISATION DES OUTILS DE DEMATERIALISATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 1524-1, L 1524-5 et L 1531-1,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,
Vu le projet de convention de prestations intégrées ,

Le Conseil Municipal, après examen, décide :

- d'approuver le renouvellement rétrocativement à compter du 06 juillet 2019, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires.

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 17/12/2020

Complément de compte-rendu:

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des arbres sont à élaguer au camping et dans l'ensemble des villages de la commune nouvelle, des devis vont être demandés.

Mme le Maire et certains conseillers ont reçu des remerciements concernant les colis gourmands livrés aux habitants de la commune nouvelle de 65 ans et plus. Ces colis remplacent le repas des aînés qui n'a pas pu avoir lieu suite à la COVID 19.

Monsieur THEVENOT François, gérant du Relais du Lac et du Motel de Saint-Michel a transmis un courrier qui sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal pour une demande de subvention.

La société NEW WAY, gestionnaire du camping, demande un geste commercial sur les loyers de 2020. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

La commission communication se réunira courant janvier 2021, le concepteur du site internet sera convié à cette réunion.

Des travaux vont être réalisés sur la toiture du camping suite à des fuites sur la partie restaurant et logement.

Une convention avec la société SCOPELEC devra être signée pour la pose de la fibre optique.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JANVIER 2021 A 20H

